
MUNICIPALITE

REPONSE

aux questions de Mme la Conseillère communale Rose-Marie Matti relatives
aux accidents dus au verglas au croisement de la route de Cossonay – chemin de Jouxens et
aux contraventions pour stationnement inadéquat dans le quartier "Sur-la-Croix"
durant la nuit du 31 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010

Renens, le 19 février 2010/AP/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2010, Mme la Conseillère communale Rose-Marie Matti a posé deux questions relatives aux accidents dus au verglas au croisement de la route de Cossonay – chemin de Jouxens et deux autres questions concernant des contraventions pour stationnement inadéquat dans le quartier "Sur-la-Croix" durant la nuit du 31 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010. La Municipalité est en mesure d'y répondre de la manière suivante :

Pourquoi un axe nord-sud de la Ville, desservant plusieurs centaines d'habitants, et par ailleurs bien pentu, est-il encore dangereusement glissant à 07h00 du matin, alors que les conditions d'enneigement et les risques de verglas étaient connus depuis la veille ?

Le 4 janvier 2010, les chutes de neige ont commencé à 5h30 du matin à tomber sur Renens. A 6h00, le service de piquet a été alerté et mis en place. Le temps de charger les véhicules, les ouvriers du Service Environnement-Maintenance étaient dès 6h30 sur les routes.

Il faut compter généralement deux heures pour saler les 17 kilomètres de routes de la Ville. Mais ce jour-là, les véhicules de déblaiement se trouvaient déjà dans la circulation matinale, ce qui a prolongé la tournée. Malgré les nombreuses chutes de neige des jours précédents, les routes et trottoirs de la Ville étaient généralement dégagés à 6h00 du matin.

Comment est organisé le déneigement de la Ville, quelles en sont les priorités et comment sont-elles définies, qui décide et comment ?

Quatre Chefs d'équipe du Service Environnement-Maintenance sont de piquet par alternance pendant une semaine ainsi qu'un chauffeur poids lourd, les autres collaborateurs étant alertés par téléphone au cas par cas. Ce sont ces chefs d'équipe qui prennent la décision de saler ou passer la lame selon les conditions météorologiques, ceci dès 3h00 du matin ou le soir si cela est nécessaire. Pour chaque sortie, ce sont environ 6 tonnes de sel qui sont répandues.

Les priorités vont aux axes principaux de circulation, aux routes et chemins à fortes pentes et aux lignes de bus.

Serait-ce réellement déplacé de demander un peu de tolérance à certaines occasions dont la pertinence est facilement évaluable ?

Le 31 décembre peu avant 21h30, la patrouille de police a constaté que plusieurs véhicules étaient mal parkés dans le quartier Sur-la-Croix. Face à ce constat et tenant compte du fait qu'il s'agissait d'une situation particulière liée au Nouvel-An, les policiers ont renoncé à sanctionner les véhicules parkés hors cases. Ils ont par contre dénoncé quatre véhicules stationnés sur les trottoirs. Le passage disponible pour les piétons était inférieur à 1,5 m et ils ont estimé à juste titre, que la faute était plus conséquente.

Vu ce qui précède, nous estimons que les policiers ont fait preuve de discernement et de tolérance en la circonstance et en cette occasion.

Si oui, nous nous réjouissons du projet macaron et attendons une proposition concrète afin que les places de parc du quartier puissent être utilisées par ses habitants et que des mesures soient prises pour les libérer et appliquer la loi au pied de la lettre pour les véhicules en constante et gratuite infraction dans cette rue.

Le préavis No 81-2009 déposé le 26 octobre 2009 devrait permettre, par l'instauration d'un régime de stationnement privilégié pour les résidents, de répondre à ces attentes.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions posées, lors de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2010, par Mme la Conseillère communale Rose-Marie Matti relatives aux accidents dus au verglas au croisement de la route de Cossonay – chemin de Jouxens et à celles concernant des contraventions pour stationnement inadéquat dans le quartier "Sur-la-Croix" durant la nuit du 31 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ